

# DÉLAIS D'ANNULATION ET RÉSERVATION, FACTURATION ET GESTION DES ABSENCES VIA LE PORTAIL FAMILLE - année 2024-2025

		À+ DE 10 JOURS	LA VEILLE JUSQU'À 17H	LA VEILLE APRÈS 17H	JOUR DE GRÈVE
PAUSE MÉRIDIEUNE	ANNULATION	POSSIBLE	POSSIBLE	IMPOSSIBLE	
	RÉSERVATION	POSSIBLE	POSSIBLE	IMPOSSIBLE	
	FACTURATION <i>voir grille tarifaire sur le site de la ville www.haubourdin.fr</i>	TARIF RÉDUIT	TARIF NORMAL	EN CAS D'ABSENCE NON JUSTIFIÉE : TARIF RÉSERVÉ MAINTENU <i>(tarif réduit ou tarif normal selon la dernière intervention avant annulation)</i>  EN CAS DE PRÉSENCE : 12€ <i>(coût moyen par élève du temps de pause méridienne)</i>	EN CAS D'ABSENCE : PAS DE FACTURATION  EN CAS DE PRÉSENCE : TARIF ANIMATION

		LA VEILLE JUSQU'À 17H		LA VEILLE APRÈS 17H
ACCUEILS MATIN ET SOIR	ANNULATION	POSSIBLE		IMPOSSIBLE
	RÉSERVATION	POSSIBLE		IMPOSSIBLE
	FACTURATION <i>voir grille tarifaire sur le site de la ville www.haubourdin.fr</i>	TARIF ACCUEIL MATIN OU ACCUEIL SOIR	TARIF ACCUEIL MATIN OU ACCUEIL SOIR	TARIF ACCUEIL MATIN OU ACCUEIL SOIR + 3€

	QUI PRÉVENIR ?	QUAND PRÉVENIR ?	COMMENT PRÉVENIR ?	FACTURATION
ABSENCES Raison médicale	Service Pôle Éducatif	Dès le premier jour d'absence	Par mail à : periscolaire@haubourdin.fr ou via la messagerie du portail famille	Les réservations non consommées seront annulées sans pénalités, à partir du lendemain de réception de la demande

**À RETENIR : TOUTE RÉSERVATION ENTRANE UNE FACTURATION. TOUT REPAS RÉSERVÉ EST UN REPAS FABRIQUÉ, LIVRÉ ET FACTURÉ À LA VILLE, ET, PAR CONSÉQUENT AUX PARENTS**

**SORTIES SCOLAIRES AVEC PANIER REPAS PERSONNEL OU CLASSES DÉCOUVERTES :** Les annulations des créneaux de pause méridienne sont de la responsabilité des parents. Dès que l'école communique les dates de sorties, l'annulation est obligatoire via le portail famille. Le service ne peut pas anticiper les annulations (il est possible que certains enfants ne participent pas en raison d'une contre indication médicale, ou autre motif non connu par le service).